



Licenciement et lettre de recommandation

Par **fleur de lys**, le **26/04/2015** à **16:03**

Bonjour,

Fin 2014, dans une longue lettre de 9 pages, j'ai été licenciée pour insuffisance professionnelle. Certains propos sont mensongers, d'autres parlent de ma vie privée... J'ai récupéré des éléments me permettant de contredire certains points de la lettre (environ 90 % de la lettre peut être contesté). Je compte y répondre.

A la fin de mon préavis, il m'a été proposé une lettre de recommandation dans laquelle il est dit des éloges venant en contradiction avec le contenu de la lettre de licenciement.

Qu'en pensez-vous ? Puis-je m'en servir contre mon ancien employeur ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/04/2015** à **18:34**

Bonjour,

Répondre à la lettre de licenciement ne servira pas à grand chose si vous n'envisagez pas en plus un recours devant le Conseil de Prud'Hommes pour lequel vous pouvez utiliser tous les éléments en votre possession même si l'employeur risque de réfuter certains de vos arguments notamment en expliquant que la lettre de recommandation n'était destinée qu'à vous donner une nouvelle chance sans que ça vienne contredire les motifs du licenciement...